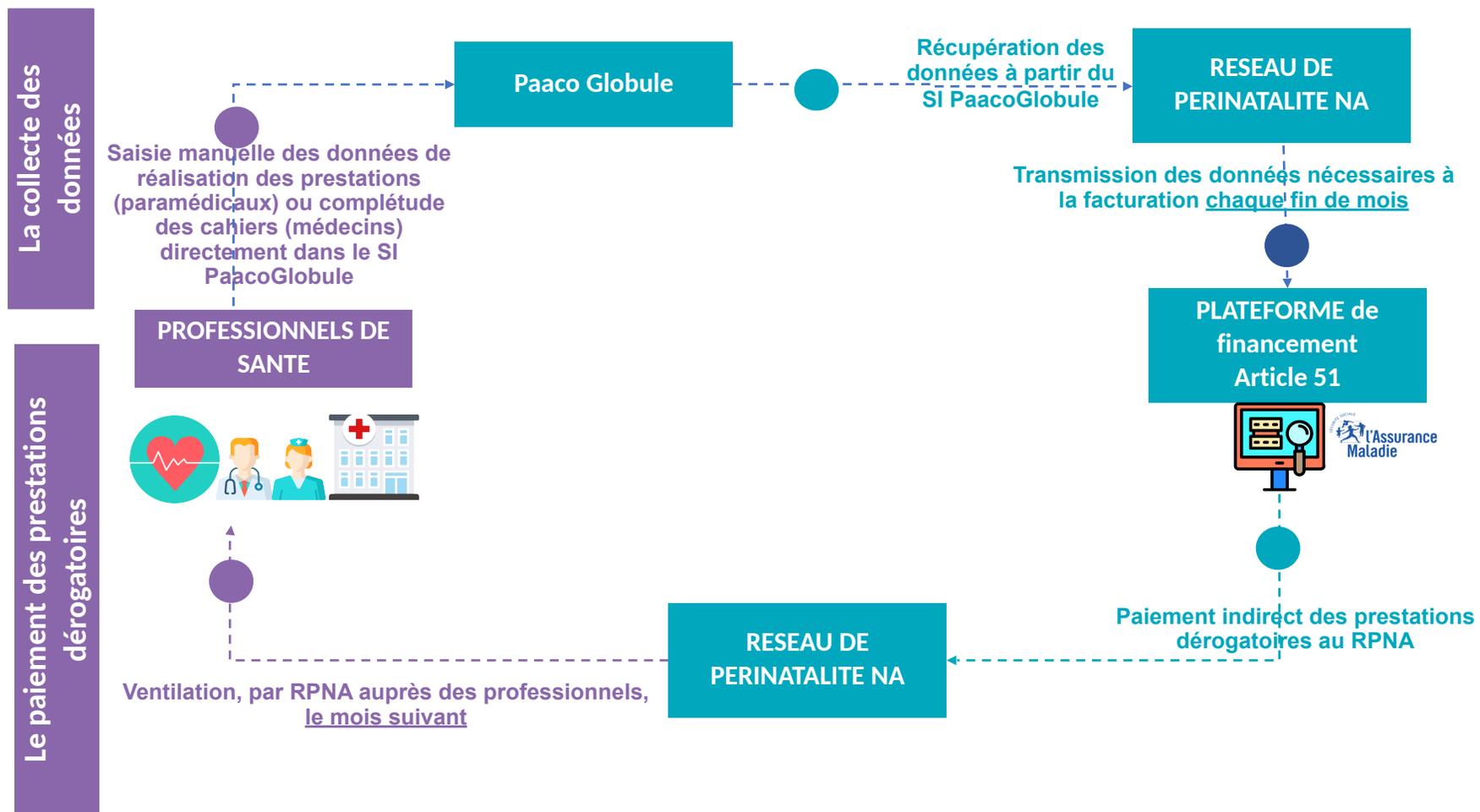




Schéma de facturation « A51 » : Modalités de mise en œuvre des prestations associées au versement des forfaits





FRISE CHRONOLOGIQUE DU PROCESSUS DE FACTURATION

MOIS M

MOIS M+1

Médecins :

- Consultation médicale de suivi avec remplissage des cahiers dans PaacoGlobule
- Prescription de soins de rééducation

Paramédicaux:

- Saisie dans PaacoGlobule des bilans et séances de soins réalisés

- RPNA dépose le fichier des consultations du mois précédent sur la plateforme Art 51

- La CNAM procède au règlement des prestations au RPNA (forfait de suivi + forfait de soin)

5

15

20

25

- RPNA envoie un récapitulatif des consultations, par enfant, réalisées au cours du mois précédent pour vérification avant paiement

- RPNA procède au règlement des CS faites entre le 26/M-1 et le 25/M